

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

7 FÉVRIER 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Projet mixte sur le site Léopold De Swaef – État des lieux et suivi».....	3
1.2	Question de M. André Antoine, intitulée «Préservation et restauration du patrimoine du Château des Cailloux».....	5
1.3	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «État du Château des Cailloux à Jodoigne»	5
1.4	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Appel à l'aide des écoles verviétoises pour la reconstruction à la suite des inondations».....	9
1.5	Question de M. Yves Evrard, intitulée «État de la réflexion des groupes de travail du chantier des bâtiments scolaires»	10
1.6	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Enquête de la Sonecom»	12
1.7	Question de M. André Antoine, intitulée «Déménagement avorté de l'Institut provincial de l'enseignement secondaire (IPES) de Wavre».....	15
2	Ordre des travaux	17

Présidence de M. Laurent Léonard, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 18h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Projet mixte sur le site Léopold De Swaef – État des lieux et suivi»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je souhaiterais faire le point avec vous sur le projet mixte amené à se développer sur le site Léopold De Swaef, dans le quartier Scheut à Anderlecht. Il y a quelques mois, en réponse à ma dernière question sur le sujet, vous aviez mentionné trois éléments qui mériteraient d’être actualisés aujourd’hui.

Le premier élément concerne le développement global du projet. Vous aviez précisé que des rencontres étaient organisées entre les différentes parties prenantes: les autorités locales et régionales, les riverains et les associations locales ainsi que Bruxelles Mobilité. Vous aviez également déclaré qu’une rencontre devait se tenir le 26 novembre 2021 avec *urban.brussels* et les autres parties concernées par le projet afin de discuter des grandes orientations du dossier. Sachant que cette institution régionale est chargée de délivrer les permis d’urbanisme, quels ont été les principaux éléments qui sont ressortis de la réunion avec *urban.brussels*? Les modifications importantes relatives au projet dont nous avons discuté précédemment ont-elles été demandées ou *urban.brussels* s’est-il montré positif face au projet tel que présenté? Quels sont les principaux éléments qui ont été pointés lors de la réunion avec les riverains et les associations locales? Quelles réponses les porteurs du projet ont-ils apportées? Par ailleurs, des rencontres similaires sont-elles prévues? Pourriez-vous nous donner les prochaines étapes de ce projet, idéalement en nous en fournissant un aperçu et en nous détaillant leur articulation dans le temps?

Le deuxième élément sur lequel je souhaiterais revenir concerne la problématique du bâtiment dit de la conciergerie, situé en bordure de l’ancien terrain de football. Pour rappel, ce bâtiment a été jugé insalubre et doit faire l’objet d’une démolition. À ce sujet, vous aviez précisé que la notification du marché public serait réalisée en novembre ou décembre 2021 et que les travaux de démolition seraient effectués dans le courant de l’année 2022. Cette notification a-t-elle bien été réalisée? Une date de début de chantier a-t-elle été fixée? Si oui, quelle est-elle? Dans le cas contraire, pouvez-vous nous donner un aperçu du calendrier prévisionnel relatif à cet élément? Ce point a son importance et vous verrez que le troisième

volet de ma question y est directement lié puisqu'il concerne le terrain de football. Ce dernier avait connu une forme de rénovation ou d'entretien de même que la piste d'athlétisme qui l'entoure.

Vous nous avez informés que Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), en bonne entente avec la société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) de Bruxelles, travaille à un projet d'occupation temporaire de ces espaces, au bénéfice des écoles environnantes et des associations locales. Pouvez-vous dresser un état des lieux de ce projet d'occupation temporaire? Un projet a-t-il émergé pour que ces espaces soient occupés?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La réunion de projet avec *urban.brussels* et les autres instances concernées par ce dossier a eu lieu le 17 décembre 2021 et le procès-verbal de cette réunion a été transmis le 11 janvier 2022. Quant à l'avis du service conseil juridique d'*urban.brussels*, nous l'attendons toujours. Cet avis porte sur la possible comptabilisation des superficies des parkings pour autos et vélos et des tribunes ouvertes dans le calcul de la superficie totale au sol des infrastructures et constructions ne pouvant excéder 20 % de la superficie de la zone de sports et loisirs en plein air. Cette réunion visait également à conforter les options possibles pour ce projet. Par ailleurs, les études le concernant n'en sont qu'au stade de l'esquisse.

Au cours de cette réunion de projet, certains points abordés ont provoqué un débat entre les instances concernées par ce dossier, notamment les besoins publics attendus dans cette zone, la densité d'urbanisation envisageable, les types de mobilité favorisés dans le quartier, etc. Au regard des enjeux exposés par notre Fédération, la question susmentionnée pour la zone de sports et loisirs en plein air doit être tranchée pour que les études puissent être correctement menées sans risque d'être bloquées au cours de l'instruction des demandes de permis ou d'être recommencées. Compte tenu des pistes déjà évoquées et des contraintes qui pourraient résulter des conclusions de l'avis juridique précité, il faudra revoir les études dans une certaine mesure et peut-être même réduire l'ambition de ce projet.

Cet examen nécessitera un peu de temps, mais il est préférable d'affronter cette contrainte maintenant plutôt qu'à terme. C'est d'ailleurs tout l'intérêt d'une telle réunion de projet, de même que la rencontre organisée avec les riverains. En dehors de quelques réactions isolées, cette dernière a en effet permis de soulever les mêmes préoccupations qu'en réunion de projet. Dans ce contexte, vous conviendrez, Monsieur le Député, qu'il n'est pas possible de dresser actuellement un état des lieux des prochaines étapes de ce projet ni de détailler leur articulation dans le temps. Logiquement, les études seront amendées; de nouvelles réunions de projet seront en effet organisées jusqu'à l'obtention d'un accord unanime.

À l'issue de cette mise au point, si le site présente encore des zones pouvant faire l'objet d'un aménagement, une nouvelle rencontre pourrait être envisagée avec les riverains. Concernant la conciergerie, l'ordre de commencer les travaux a été signé en décembre dernier. Dans la foulée, la demande de permis pour son désamiantage a également été déposée auprès de Bruxelles Environnement. Le permis est, en principe, attendu très prochainement – avant la mi-février. Les travaux de désamiantage et de démolition commenceront dès l'octroi du permis. Concernant le terrain de football et la piste d'athlétisme, la SPABS de Bruxelles est en discussion avec la commune d'Anderlecht pour identifier les écoles environnantes et/ou associations locales qui seraient intéressées de l'occuper.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. Vous attendez le retour d'*urban.brussels* et l'avis juridique, qui semblent faire peser une certaine incertitude sur le projet en l'état actuel des choses.

Je ne conteste pas l'argument que vous me donnez à nouveau en ce qui concerne la difficulté d'établir un calendrier indicatif. Aujourd'hui, cette difficulté semble encore plus importante. Il est nécessaire de favoriser de nouvelles rencontres avec les riverains pour le bon déroulement du projet. Étant donné les incertitudes actuelles et l'ampleur du projet concerné, il est évident qu'au mieux la concertation avec les riverains pourra être organisée, au plus sereinement le projet pourra être porté.

J'entrevois une marge de manœuvre dans la valorisation de l'espace actuellement inoccupé, qui servait auparavant de terrain de football et de piste d'athlétisme, ainsi que dans la valorisation des abords verts. C'est une grande superficie qui, tant que rien ne se passe sur cette propriété, pourrait être utilisée par les écoles, les associations et les groupements de citoyens. Cela permettrait d'occuper utilement les lieux.

Je me réjouis que des concertations soient en cours avec la commune. Je ne peux que vous encourager à informer la SPABS que des initiatives pourraient être prises pour occuper provisoirement les lieux, c'est-à-dire tant que le terrain ne fait pas l'objet d'un développement immobilier. Il est possible de temporiser. Par conséquent, l'opportunité de valoriser ces espaces est réelle. C'est d'autant plus vrai pour les espaces verts, dont le quartier est presque dépourvu.

1.2 Question de M. André Antoine, intitulée «Préservation et restauration du patrimoine du Château des Cailloux»

1.3 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «État du Château des Cailloux à Jodoigne»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. André Antoine (cdH). – Le Château des Cailloux à Jodoigne, propriété de la société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) du Brabant wallon et qui dépend de ce fait largement des moyens financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est inscrit comme monument à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC). Vivant dans la région et ayant été scolarisé à Jodoigne, je connais parfaitement ce lieu, d'autant qu'il a accueilli de nombreuses manifestations et célébrations.

De style néo-renaissance, ce château a été construit de 1881 à 1883 par l'architecte Charles-Émile Janlet, à l'initiative d'Hector «Bey» Defoër, un célèbre Jodoignois gratifié dans les pays arabes où il avait officié comme conseiller au 19^e siècle. Il accueille aujourd'hui des classes de l'école primaire du Petit Athénée et certaines activités de formation y sont également dispensées dans le parc.

Le site du château est donc un magnifique endroit verdoyant et boisé qui accueillait également des réceptions et des mariages. Malheureusement, le site nécessite aujourd'hui une profonde rénovation. Ainsi, M. Tordoir, échevin et historien bien connu, a introduit une pétition au Parlement wallon pour que la ministre De Bue et l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) classent le bâtiment. Un débat s'est ensuivi. Si la plupart des intervenants ont reconnu l'intérêt patrimonial et historique du château, sous l'impulsion de M. Maroy, il a été considéré que la décision ne devait pas venir de l'AWaP, mais de vous-même, en tant que ministre chargé des bâtiments scolaires et ayant la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Dès lors, Monsieur le Ministre, écoutant d'une part le vœu des parlementaires réunis en commission de la Fonction publique, du Tourisme et du Patrimoine et étant d'autre part très attaché à ce site, je souhaite vous interroger sur la connaissance que vous avez de l'état du Château des Cailloux, car celui-ci nécessite une rapide réaction de la part de votre administration.

Avez-vous été interpellé par votre collègue Mme De Bue qui considère que l'avenir de ce site dépend de votre département? En effet, la Fédération Wallonie-Bruxelles est bien entendu en mesure de soutenir la SPABS ou directement le Petit Athénée dans le cadre des travaux qui seraient réalisés. Du reste, la ministre De Bue s'est montrée intéressée puisqu'elle a rappelé que l'immeuble était pastillé dans le cadre de l'IPIC. En d'autres termes, si vous comptez réaliser des travaux, vous devez préalablement demander l'avis de l'AWaP. Pour autant que les travaux consistent en une rénovation et une réhabilitation du château, l'obtention d'avis de ce type ne devrait pas poser problème.

Il s'agit d'un château assez curieux, puisqu'au fur et à mesure des années, il a perdu sa toiture plate. Il est néanmoins cher à l'ensemble des Jodoignois, ne fût-ce que parce que des milliers d'élèves y ont étudié. Jusqu'à récemment, c'était

d'ailleurs aussi un internat. C'est dire s'il suscite beaucoup d'engouement et d'intérêt dans le chef non seulement de la classe politique tous partis confondus, mais aussi de l'opinion publique.

Le conseil d'administration ou la direction générale de WBE ont-ils introduit une demande de réhabilitation du site? Dans l'affirmative, pour quel montant et pour quels types de travaux? Dans la négative, compte tenu des moyens budgétaires disponibles pour les bâtiments scolaires, êtes-vous prêt à retenir ce dossier et à procéder au plus vite aux travaux qui s'imposent pour donner à ce lieu un état plus conforme aux activités que nous voudrions voir s'y dérouler?

Mme Alice Bernard (PTB). – La semaine dernière, en commission du Parlement wallon, les députés ont effectivement discuté de la pétition envoyée par M. Tordeur concernant une demande de classement du Château des Cailloux. Sur le site internet consacré à ce dernier, on peut lire qu'il s'agit d'un lieu accueillant réceptions, mariages, etc., mais qui n'est a priori pas répertorié en tant que bâtiment scolaire. Cela étant, la ministre wallonne De Bue nous a informés du fait que ce château et son site sont la propriété de la SPABS du Brabant wallon et que la Fédération Wallonie-Bruxelles y est donc liée. Mme De Bue nous a ainsi renvoyés vers vous pour avoir plus d'informations au sujet de l'état des bâtiments concernés et de l'éventuelle nécessité d'une rénovation.

Monsieur le Ministre, de quelles informations disposez-vous concernant l'état du Château des Cailloux? Ce site est-il renseigné dans le cadastre du chantier des bâtiments scolaires? Avez-vous reçu une demande d'intervention pour ce site dans le cadre de ce chantier? Une procédure de rénovation et/ou de classement pourrait-elle être envisagée?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les activités de formation dispensées dans le parc du Château des Cailloux à Jodoigne sont organisées par une ASBL, autour du thème du maraîchage biologique. Elles ont lieu dans un potager situé au cœur d'une enceinte murée dans le domaine des Cailloux.

Le domaine en lui-même est entretenu par le Département de la nature et des forêts (DNF) de la Région wallonne. Concernant le bâtiment du château, il accueille les classes de l'école primaire du Petit Athénée jodoignois. Concrètement, le château héberge les salles de classe, la salle des professeurs, un bureau de direction, des réfectoires, des cuisines, un préau, des sanitaires, ainsi que des locaux techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. L'intérieur du château possède de très nombreux ornements en matériaux nobles et précieux d'origine. Les façades sont composées de briques et de pierres bleues; l'ensemble de ces parties murées est d'origine. Les menuiseries ont été remplacées par phases de travaux successives depuis une dizaine d'années. L'ensemble du château est nettoyé, chauffé et entretenu.

Le bâtiment est non seulement totalement occupé par le Petit Athénée, mais il est aussi loin d'être à l'abandon. Les services de WBE réalisent les travaux d'entretien nécessaires à la préservation des lieux, mais ne prévoient à ce jour pas de rénovation profonde du bâtiment. Dès lors, aucun budget ni calendrier ne sont arrêtés.

Le Château des Cailloux a bien été inscrit par l'AWaP comme monument à l'IPIC en 2007. La SPABS du Brabant wallon, propriétaire du site, n'a, à ma connaissance, été avertie ni d'une quelconque volonté de classement ni d'une pétition portant sur la restauration de ce patrimoine, pas plus que WBE ni moi-même.

Enfin, le chantier relatif aux bâtiments scolaires ne me semble pas être approprié pour l'introduction des demandes d'intervention. En effet, celles-ci peuvent être introduites directement par le chef d'établissement du Petit Athénée sur la plateforme en ligne prévue à cet effet afin d'en informer le Service général des infrastructures scolaires du réseau d'enseignement organisé par Wallonie Bruxelles Enseignement.

M. André Antoine (cdH). – Lorsqu'il a commandé ce château au 19^e siècle, Hector Defoër, qui était un aventurier, l'a orné de décorations du meilleur goût – pour l'époque, en tout cas. C'est d'ailleurs lui qui avait alors électrifié la ville de Jodoigne. Le caractère remarquable du château ne se discute pas. Situé à la sortie de Jodoigne en direction de Hannut, il est entouré d'un domaine tout à fait exceptionnel de quarante hectares, planté d'arbres et incluant des étangs. Des cours de maraîchage y sont effectivement dispensés par l'ASBL Crabe, qui partage les lieux avec une école. Aujourd'hui, il n'y a plus ni réceptions, ni événements, ni mariages, en raison de la pandémie, mais aussi de l'état du bâtiment, qui nécessite vraiment une réhabilitation.

Le Château des Cailloux et des Pommes – c'est son nom complet – mériterait toute notre attention. Mme De Bue nous renvoie vers vous, Monsieur le Ministre. Or elle ne nous a pas signalé que l'entretien du château était assuré par un département de la Région wallonne. Elle invoque le propriétaire, qui est la SPABS, qui dépend de WBE.

Monsieur le Ministre, j'insiste pour que vous demandiez une analyse du bâtiment à WBE afin que l'on puisse continuer à accueillir des élèves en bas âge dans les meilleures conditions de sécurité, de confort et d'efficacité énergétique. Au passage, pourquoi ne pas renouer avec certaines activités qui rapportaient de l'argent à l'école concernée? Je ne manquerai pas d'alerter le responsable de l'école, afin qu'il effectue les démarches de son côté. Toutefois, il me semble que, si c'est vous, Monsieur le Ministre, qui faites cette demande, vous recevrez une réponse beaucoup plus rapidement que si je m'en charge.

Mme Alice Bernard (PTB). – La Fédération Wallonie-Bruxelles a donc un rôle à jouer dans l'entretien du Château des Cailloux pour que les enfants disposent de

bonnes conditions d'apprentissage. Travailler en concertation avec Mme De Bue me semble essentiel, étant donné que c'est le DNF qui entretient l'ensemble du domaine. Je serais ravie que vous nous teniez informés des suites de ce dossier, Monsieur le Ministre.

1.4 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Appel à l'aide des écoles verviétoises pour la reconstruction à la suite des inondations»

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, ce 28 janvier, en compagnie du ministre-président, vous avez visité, à la demande des autorités communales, les écoles verviétoises qui ont été sinistrées par les inondations de l'été dernier. À cette occasion, vous avez découvert les plans pour la reconstruction et la rénovation des bâtiments endommagés. Ces plans incluent des projets pour améliorer l'isolation énergétique des bâtiments, ce qui en fait un programme relativement ambitieux.

Ma question porte sur le financement de ces projets. Selon la presse, vous n'avez pas pu apporter de garanties à ce sujet. Vous avez reconnu l'urgence de la situation des écoles verviétoises, notamment de celle d'Ensival, dont les travaux de construction sont estimés à dix millions d'euros. Vous avez également ajouté que la Communauté française n'était pas riche. M. Jeholet s'est même dit inquiet par le degré de maturation du projet. Vous avez déclaré que, si les dossiers verviétois n'étaient pas repris dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR), vous pourriez toujours aller chercher des subventions ailleurs, en complément aux interventions des assurances. Pouvez-vous préciser en quoi elles consisteraient?

Plus généralement, quelles garanties pouvez-vous apporter pour assurer le financement de la reconstruction des écoles touchées par les inondations? La proposition de décret, modifiant le décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience, prévoit que le gouvernement puisse prendre en charge le financement des dossiers recevables si l'argent de l'Europe n'était pas suffisant. Cela pourrait-il s'appliquer pour les écoles sinistrées? Si oui, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles va-t-elle financer cette intervention supplémentaire?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, nous avons visité, le ministre-président et moi-même, les bâtiments scolaires de Verviers dont la situation est préoccupante. Nous avons eu l'occasion de discuter de leur état avec les autorités de la ville. Elles ont confirmé leur prise en main de la situation. D'ailleurs, des projets ambitieux sont en cours. Plusieurs dossiers ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets «Bâtiments scolaires», lié au PRR.

À ce stade, l'administration analyse les dossiers. Il m'est donc impossible, comme je l'ai indiqué à la ville, de m'avancer sur la priorisation des dossiers de Verviers. Toutefois, le PRR n'est heureusement pas la seule source de financement des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, le gouvernement a débloqué 25 millions d'euros pour aider les pouvoirs organisateurs (PO) touchés par les inondations. Ces moyens compléteront les interventions des assurances. Cette enveloppe est destinée qu'à remédier aux dégâts causés par les inondations.

Les autorités de la ville ont des projets plus ambitieux qui devront être complétés par d'autres fonds. Pour ce faire, le Fonds des bâtiments scolaires du réseau officiel subventionné (FBSEOS) peut intervenir. Par ailleurs, le gouvernement a également débloqué une enveloppe d'un milliard d'euros pour les bâtiments scolaires. Des possibilités existent donc pour soutenir les PO qui veulent développer des projets ambitieux et qualitatifs. Il faut cependant laisser le temps au gouvernement et à l'administration d'instaurer le dispositif, afin que tous les mécanismes de soutien se complètent de manière efficiente, en évitant toute complexité inutile.

Le gouvernement a déjà débloqué des moyens pour permettre aux écoles touchées de constituer des garanties. Le système de mise en œuvre, qui doit encore être soumis au gouvernement et aux acteurs, tiendra bien entendu compte de la problématique spécifique des inondations.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, vous dites que vous avez besoin de temps pour ficeler les dossiers et prendre connaissance des plans. Certes, mais les inondations dans ces régions ont eu lieu il y a six mois! Bien entendu, les écoles ont trouvé les moyens de fonctionner à nouveau. Certes, les enfants vont à l'école, mais ils vivent encore dans des conditions difficiles: leur maison n'est pas complètement retapée, des problèmes de chauffage et d'humidité subsistent. Par conséquent, l'urgence est là! Les compagnies d'assurance ont largement les moyens d'intervenir. Il est important que vous insistiez pour qu'elles accélèrent la gestion des dossiers. Vous avez les moyens de leur mettre la pression et d'exiger qu'elles paient plus que ce que prévoit la loi. Ce combat, nous pourrions le mener ensemble.

1.5 Question de M. Yves Evrard, intitulée «État de la réflexion des groupes de travail du chantier des bâtiments scolaires»

M. Yves Evrard (MR). – Conformément à la note méthodologique sur les bâtiments scolaires adoptée au mois de février 2020, cinq groupes de travail ont été créés pour proposer des pistes d'action au gouvernement dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires. Cela concerne évidemment des priorités essentielles, telles que la réforme des mécanismes et outils existants pour gagner en performance et en efficacité, ou la gestion optimale des infrastructures scolaires avec le souci des priorités environnementales et climatiques. Parallèlement aux avancées du gouvernement, c'est-à-dire le plan de relance financé à hauteur de 230 millions

d'euros et l'inscription d'un montant d'un milliard d'euros en engagement au budget de 2022, il importe que la réflexion de ces groupes aboutisse, et ce, de manière à alimenter le choix des réformes possibles face aux besoins criants du terrain.

Monsieur le Ministre, où en sont les groupes de travail des bâtiments scolaires? Des échéances pour la reddition des rapports, voire pour une éventuelle présentation, ont-elles été fixées? Avez-vous déjà reçu les premières conclusions des travaux? Quelles sont les options de réforme qui recueillent votre préférence à ce stade? Quelle est la méthode prévue pour la suite de ce dossier?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Pour préciser l'état d'avancement des groupes de travail, je vous rappelle, Monsieur le Député, que la note méthodologique a été approuvée en février 2019. Elle fut suivie de la désignation de la coordinatrice, des sponsors et des chefs des groupes de travail en juin. La composition complète de ces groupes a été réalisée entre juillet et août et les travaux ont été entamés à la rentrée de septembre 2020. Les membres de la commission ont été tenus régulièrement informés malgré les complications liées à la situation sanitaire. Des avancées, des réflexions ont eu lieu avec, notamment, la remise d'un rapport intermédiaire au mois de juillet 2021. En considérant la présentation des premiers résultats, le rapport final de l'enquête a, par la suite, été largement diffusé en octobre 2021.

Conformément à ce qui avait été annoncé dans le rapport intermédiaire, les travaux des groupes ont pris une orientation propositionnelle dans le dernier semestre de 2021 en vue de préparer des recommandations à soumettre au gouvernement. Le GT 1.1 a finalisé des notes techniques formulant des recommandations pour répondre aux écoles du 21^e siècle. Le GT 1.2 a rédigé la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le GT 2 a mis au point un plan d'action portant notamment sur les outils de pilotage des infrastructures – le cadastre de WBE – ainsi que la stratégie énergétique du parc immobilier et sa gestion. Le GT 3 a établi des notes prospectives grâce à l'organisation d'une journée d'échanges avec les acteurs du secteur qui s'est tenue le 13 janvier 2022. Par ailleurs, une concertation transversale entre les groupes de travail a été menée pour la rédaction d'une première note d'orientation relative à la réforme des dispositifs de financement des bâtiments scolaires. Cette réforme sera bien évidemment nécessaire et préalable à la mobilisation efficace du refinancement que nous avons déjà évoquée.

Conformément à la gouvernance du chantier, les séances plénières des groupes de travail se réunissent trimestriellement. Les dernières réunions permettront

d'achever la phase de concertation et de réflexion. S'ensuivra un passage en comité de coordination et en comité de suivi. La plupart des réunions planifiées ont déjà eu lieu.

À la suite de ces réunions, la coordinatrice du chantier s'attellera à un travail de synthèse et de propositions pour la rédaction d'un rapport final de recommandations, dont le dépôt auprès du gouvernement est prévu pour la fin de ce premier trimestre de 2022. Si nécessaire, des réunions ponctuelles avec les groupes de travail pourraient encore être organisées – une réunion s'est d'ailleurs tenue la semaine dernière à ce propos.

La méthodologie relative à la suite du dossier dépendra évidemment en partie des conclusions définitives. Néanmoins, le rapport et ses recommandations, une fois déposés, feront l'objet d'un suivi à différents niveaux de pouvoir ou d'action – législatif, administratif et sectoriel. Certaines actions seront menées au sein de la Fédération, d'autres demanderont des collaborations avec les Régions.

Concernant les premières conclusions et éléments de réforme, une note de synthèse et d'orientation avec les propositions relatives à la réforme des dispositifs de financement fait actuellement l'objet de discussions avec les acteurs. J'en soumettrai le contenu en priorité aux membres du gouvernement, ce qui sera fait dans les prochains jours selon les termes du calendrier que je vous ai exposé rapidement. Votre commission sera bien entendu saisie d'une proposition d'exposé des conclusions et des orientations envisagées, afin de pouvoir engager ensuite le travail législatif qui nous attend.

M. Yves Evrard (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse complète. Le travail des différents groupes est en phase de finalisation. D'ici la fin du premier trimestre de 2022, vous aurez présenté le rapport à vos collègues du gouvernement. Je me réjouis de suivre ensuite l'exposé de l'ensemble de ces travaux.

1.6 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Enquête de la Sonecom»

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, au mois de juillet dernier, nous avons déjà eu une présentation générale de l'enquête de la Sonecom sur les bâtiments scolaires. Elle comporte un bilan des données récoltées durant douze semaines et vise à offrir une meilleure connaissance de la situation opérationnelle des écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet exercice nous a permis de prendre acte d'un certain nombre de constats éclairants sur les infrastructures scolaires. À l'époque, il nous avait pourtant été précisé que les données acquises dans le cadre de cette enquête seraient soumises à un traitement analytique complémentaire, assuré notamment par les groupes de travail du chantier des bâtiments scolaires.

Pourriez-vous faire le point sur l'évolution de ce dossier? Cette enquête a-t-elle fait l'objet d'un suivi? Les analyses complémentaires ont-elles été réalisées?

Qu'en est-il également de la méthodologie de chiffrage des besoins, qui a été annoncée en appui de l'estimation budgétaire sur la base des données récoltées? Quel est l'état de progression de ce chantier?

Enfin, je voudrais revenir sur l'objectif visant à transposer l'outil d'enquête et à aboutir à un véritable cadastre des infrastructures scolaires. Cet objectif est réalisé avec la collaboration de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC). Ce cadastre a en effet mobilisé un chef de projet et un analyste. Il a été réalisé sur la base d'un programme par étapes, qui intègre notamment la question du stockage, de l'accessibilité et du pilotage des données par les services de l'administration. Pourriez-vous là aussi apporter un éclairage sur les progrès enregistrés?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Concernant les analyses complémentaires, la société Sonecom avait effectivement déposé une première version du rapport d'enquête qu'elle a présenté en juillet 2021. Cette première version a fait l'objet d'une relecture attentive par les membres des groupes de travail. Plusieurs précisions et nuances y ont été apportées. Le rapport final de l'enquête a été remis au début du mois d'octobre 2021. Il a été largement diffusé parmi tous les membres des groupes de travail qui l'ont relayé aux instances et institutions qu'ils représentent.

Une série d'analyses complémentaires a par ailleurs été produite. Une version du rapport est d'ailleurs spécifique aux institutions du groupe de travail III représentant une population très inférieure en nombre par rapport à celle de l'enseignement obligatoire. Les réponses à chaque question ont par ailleurs été triées en distinguant les résultats pour chaque fédération de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Finalement, afin d'être autonome dans la gestion des données de l'enquête par rapport à Sonecom, la Direction générale des infrastructures, grâce à un de ses agents spécialistes en gestion de données, a réalisé des tableaux de résultats simples et compréhensibles. Les analyses par région ou type d'établissement sont en cours de finalisation.

Un exercice de chiffrage des besoins a été réalisé. Il consiste à effectuer une évaluation théorique fondée sur l'âge des bâtiments, leur typologie et une évaluation au mètre carré de leur remise en état, voire de leur démolition et reconstruction lorsqu'il s'agit notamment des pavillons préfabriqués datant des années 1960. Dès lors, pour rénover le parc immobilier scolaire pour lequel les pouvoirs organisateurs ont répondu à l'enquête, il faudrait, à situation inchangée, un budget de l'ordre de 9 milliards d'euros. Les besoins sont énormes et les financements classiques ne permettront pas d'y répondre. Toutefois, le Plan de relance euro-

péen et le plan d'investissement, qui sera mis en œuvre grâce au milliard débloqués par le gouvernement, permettront d'améliorer de manière significative la situation. En partant du principe que la Fédération Wallonie-Bruxelles intervient en moyenne à raison de 60 % des investissements subventionnés et à raison de 100 % pour ses propres bâtiments, nous pouvons estimer la capacité d'investissement dans les dix prochaines années à quatre milliards d'euros.

Le milliard d'euros de subventions et les moyens actuels déjà existants permettront d'atteindre en réalité deux milliards de subventionnements sur une décennie, soit quelque 3,33 milliards d'euros d'investissements. Il faut y ajouter les 400 millions d'euros d'investissements rendus possibles grâce aux 269 millions d'euros à titre de subvention provenant du Plan de relance européen – pour autant que nous les obtenions –, ainsi que les moyens annuels déjà existants pour les investissements directs concernant les bâtiments dont notre Fédération est propriétaire. Par conséquent, le total pourrait se monter à plus de quatre milliards d'euros à investir dans les dix prochaines années. Vous constatez, Monsieur le Député, que ce montant est très conséquent. Outre ces moyens, pour la plupart acquis, d'autres sources de financement telles que les mécanismes de subventions d'autres niveaux de pouvoir ou des financements alternatifs pourraient s'y ajouter.

À présent, je voudrais évoquer un troisième élément: la transposition de l'outil d'enquête en véritable cadastre des infrastructures scolaires. La fiche projet à laquelle l'ETNIC a prêté sa collaboration a été approuvée en novembre dernier. Elle porte sur trois axes: stockage des données issues de l'enquête; capacité pour les opérateurs du chantier d'interroger ces données en fonction des besoins d'analyse et de s'affranchir du prestataire de l'enquête Sonecom; intégration de ces données dans l'outil de pilotage et de suivi des dossiers. Cet outil doit interagir avec d'autres développements en cours d'élaboration par l'ETNIC et s'inscrire dans l'architecture globale des outils numériques du ministère.

À la suite de plusieurs réunions avec l'ETNIC et la Direction d'exploitation des données de l'Administration générale de l'enseignement (AGE), un collaborateur spécialisé de la Direction générale des infrastructures (DGI) a pris en charge la gestion des données pour mener les analyses utiles déjà évoquées. La récupération des données depuis la base de données brutes de l'enquête Sonecom est en cours de finalisation, en concertation avec l'ETNIC. La gestion en direct de cette base de données par la DGI est temporaire. Dès que possible, l'ETNIC reprendra cette gestion à son compte et l'inscrira dans l'architecture globale des données de notre Fédération. La mise en œuvre d'un cadastre au départ de l'enquête déjà citée est, par conséquent, en bonne voie. À terme, elle doit permettre un travail efficace entre l'AGE et la DGI dans le pilotage des projets d'infrastructures en lien avec les évolutions issues du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Les rapports ont été diffusés au sein des groupes de travail du chantier des bâtiments scolaires; je propose que les membres de votre commission puissent en prendre également connaissance.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, c’est avec grand intérêt que je souhaiterais avoir connaissance des différents résultats. Je compte évidemment sur votre capacité de vulgariser les données et de présenter les tableaux, et ce, afin d’en tirer les conclusions pertinentes.

Il faudra travailler selon une dynamique actualisée. La somme de quatre milliards d’euros, répartie sur dix ans, est colossale! Cela signifie qu’environ 50 % des besoins seront satisfaits. Par conséquent, j’imagine que tous les outils élaborés à l’avenir permettront l’actualisation régulière des données. Cela éviterait une surcharge de travail, optimiserait les opérations de collecte de données et clarifierait la vision de la situation.

1.7 Question de M. André Antoine, intitulée «Déménagement avorté de l’Institut provincial de l’enseignement secondaire (IPES) de Wavre»

M. André Antoine (cdH). – La province du Brabant wallon a renoncé à son projet de déménagement de l’Institut provincial de l’enseignement secondaire (IPES) de Wavre sur le terrain qu’elle avait acheté en 2018 à l’arrière de l’Athénée Maurice Carême. L’opération, qui devait permettre à l’école provinciale de se rapprocher de l’Athénée précité, sur le plan tant géographique que pédagogique, n’a pas pu se concrétiser faute d’accord avec Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Confrontée à la difficulté de rapprocher les deux réseaux d’enseignement, la province a finalement opté pour la rénovation en profondeur du bâtiment du Quai aux Huîtres. Monsieur le Ministre, votre collègue et ancien ministre du Budget au moment de la signature de l’acte de vente du terrain, André Flahaut, a pourtant indiqué qu’il y avait un accord avec tous les gestionnaires du dossier. Je ne comprends pas: il y avait un accord auparavant, mais il n’y en a plus aujourd’hui. La députation provinciale dans laquelle votre parti siège et s’occupe de l’enseignement a considéré que la responsabilité du refus revenait exclusivement à WBE. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer quels éléments ont coincé et n’ont pas permis au bon aboutissement du projet?

Ce rapprochement aurait permis une offre concertée et globale sur un seul et même site ainsi qu’une mutualisation des coûts en partageant la cantine et la salle de sports. Avez-vous été saisi du contentieux? Comment avez-vous réagi?

Par ailleurs, face au déménagement avorté, l’IPES va devoir rénover ses bâtiments. Les coûts sont estimés à 11 millions d’euros. Une demande de subvention a été déposée à la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience. Le collège provincial espère décrocher une subvention à hauteur de 60 %, soit une enveloppe de plus de 6,5 millions d’euros. Allez-vous

octroyer l'enveloppe demandée? À l'inverse, quelle sera la destination finale du terrain acheté à l'arrière de l'Athénée Maurice Carême?

Cet échec n'est-il pas révélateur des grandes difficultés de rapprocher des réseaux publics? C'était pourtant le vœu de Pierre-Yves Jeholet en appelant à un rapprochement entre l'enseignement officiel subventionné et l'enseignement officiel. Même avec le support d'hommes de poids, comme André Flahaut, le projet n'a pas abouti. Allez-vous reprendre des contacts pour tenter de dégager une solution entre la province et WBE?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – WBE et moi avons été surpris par cette sortie dans la presse à la suite de la décision de la province du Brabant wallon de renoncer à son projet de déménagement de l'IPES sur le terrain de plus de 2,6 hectares acquis auprès de la société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) du Brabant wallon en 2018.

Mon administration et moi-même n'avons connaissance d'aucun blocage de la part de WBE. Au contraire, celui-ci souhaite poursuivre le projet qui nous semble bénéfique tant pour l'Athénée Maurice Carême que pour l'IPES. Il serait dommage et préjudiciable de mettre un terme au projet et à la mutualisation des infrastructures telles que le hall des sports ou la cantine. Cette collaboration entre réseaux permettra par ailleurs de répondre au mieux à l'accroissement de population dans le centre du Brabant wallon et plus particulièrement dans l'entité de Wavre.

Quant à la subvention demandée par la province et visant une rénovation en profondeur du bâtiment du Quai aux Huîtres dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience, le dossier de candidature sera examiné au même titre que l'ensemble des dossiers introduits dans les délais, tous réseaux confondus.

Par ailleurs, contrairement à ce que vous indiquez, Monsieur le Député, WBE collabore pleinement avec les autres pouvoirs organisateurs (PO). À titre d'exemple, il suffit de voir le nombre de PO subventionnés, libres comme officiels, qui ont décidé de rejoindre les pôles territoriaux organisés par WBE, alors que celui-ci atteignait seul le seuil de création pour ces pôles. À l'inverse, il faut également voir le nombre d'établissements scolaires de WBE apportés aux PO subventionnés qui ne parvenaient pas, sans cet apport, à construire leurs propres pôles territoriaux. Là aussi, rien ne l'obligeait à faire preuve d'autant de solidarité. Il en va de même de l'actuelle collaboration entre WBE et le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP) pour la rédaction de programmes communs pour l'enseignement primaire. WBE est un moteur de collaboration entre réseaux. Il s'inscrit bien dans une démarche positive vis-à-vis des autres PO et nous ne pouvons que l'en féliciter.

Permettez-moi également de relever qu'aujourd'hui encore, un PO subventionné sinistré par les inondations de l'été dernier loge ses activités d'enseignement dans un établissement de WBE, qui a proposé une mise à disposition gratuite du bâtiment.

M. André Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, je suis ravi d'entendre que, selon vous, WBE a la volonté évidente de collaborer avec d'autres réseaux, quels qu'ils soient. Si tel est le cas, il vous faut transformer l'essai dont question. Vous vous dites être étonné de ce qui a été dit; selon vous, WBE ne comprend pas. Cela signifie que vous ou la province n'êtes pas tout à fait transparent sur le dossier. Cela est gênant, puisqu'il s'agit d'argent public. Vous dites que la province doit être davantage incriminée; je vous fais confiance. Toutefois, nous avons commencé la présente réunion de notre commission par la revue des dépenses, c'est-à-dire la validation de tout euro dépensé. Dans le cas qui nous occupe, nous pourrions dépenser moins en mutualisant la cantine et le complexe sportif et en rapprochant les deux écoles, mais l'un des deux partenaires n'est plus d'accord. Selon vos dires, il s'agit de la province. Dès lors, Monsieur le Ministre, je vous invite à prendre contact avec la députée provinciale Isabelle Evrard pour la convaincre de conclure ce dossier qui me semblerait emblématique d'une synergie entre les réseaux d'enseignement public.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, de M. André Antoine, intitulées «Attitude de la Belgique et, en son sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, face à l'évolution attendue des règles européennes budgétaires», «Exécution du budget 2021», «Recettes des redevances 5G au profit de la Fédération Wallonie-Bruxelles», «Règlement des contentieux financiers avec la Région wallonne» et «État du télétravail en Fédération Wallonie-Bruxelles», de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Port du burkini dans les piscines en Fédération Wallonie-Bruxelles», de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Lutte contre les défis de l'antisémitisme en lien avec la crise sanitaire», et de M. Mourad Sahli, intitulée «Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et mesures de lutte contre les propos antisémites sur les réseaux sociaux», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h50.*